



Contrat location VR Mob-Beam

1/2

Locateur : Martin Beauchesne (Mob-Beam enr.)
32 Jacob Drummondville QC J2A 2N8 819-818-3776

Facture : _____

Locataire : _____ **Modèle :** _____ **#Plaque :** _____

#Permis : _____ **#Police d'ass :** _____ **Assureur :** _____

Date Location : _____ **Heure de retour :** _____

Conditions de location : Le locataire devra : Être âgé de 21 ans et plus et posséder un permis de conduire valide au Québec. Aviser son assureur et fournir une preuve d'assurance (contrat) pour la période de location avec l'avenant F.A.Q. 27. Advenant l'absence de preuve d'Assurance nous pourrions refuser de louer ou charger frais supplémentaires ainsi qu'un dépôt garantie supplémentaire.

Frais de réservation 100\$/sem. inclus dans le prix de location (Non remboursable en cas d'annulation).

Fournir un dépôt garanti de 500\$ par carte de crédit ou comptant en cas de dommages, vol ou malpropreté, retard. Utiliser un véhicule avec une capacité de remorquage suffisante.

Responsabilités du locateur : Le propriétaire s'engage à fournir : Un VR en bonne condition, propre avec tout l'équipement prévu. Poêle, vaisselle et coutellerie, butane avec 2 bonbonnes, extension avec adaptateur 30 amps. Advenant l'impossibilité de fournir un VR ou un équivalent du a des circonstances hors de notre contrôle, le propriétaire résiliera le contrat et remboursera en entier les sommes perçues et inscrites au contrat sans autres indemnités.

Responsabilités du locataire : Le locataire s'engage à ne pas fumer à l'intérieur du VR dont il a l'entière responsabilité. De plus, les animaux sont strictement interdits à l'intérieur du véhicule et ce en tout temps. L'attache remorque peut être utilisé seulement pour un support pour 2 vélos. Le VR utilisé doit être retourné dans le même état qu'à son départ. Le retour doit s'effectuer a la même heure que la prise de possession ou inscrit au contrat.

En cas d'accident, vol, bris, aviser le locateur en lui fournissant tous les détails dans le plus bref délai au 819-818-3776 et obtenir son consentement exprès avant de faire tout changement ou réparation au VR loué. Ce dernier est de plus responsable de tout dommage sur le VR ou causé à autrui ainsi des frais pour le remorquage. En cas perte, de vol ou de dommages sur le VR, ses équipements, les réparations seront facturées au locataire ou valeur du VR qui devra lui-même réclamer à son assureur.

Frais et Pénalités : En cas d'annulation, les frais de réservation ne sont pas remboursables. Si le VR retourné requiert un nettoyage intérieur ou extérieur, des frais de 100,00\$ seront chargés au locataire. Frais pour réparation crevaison 200\$. Pénalité de 30,00/heure seront facturés si le VR est rapporté après l'heure d'arrivée prévue au contrat jusqu'à un maximum de 200\$ par jour.

Dépôt garantie 500\$ /Mode : _____ # carte _____ # Reference : _____

Signé à Drummondville le : _____ à Drummondville.

Locataire

Martin Beauchesne Mob-Beam Enr